



CHARTRE DU SALON « FAIR TRADE IN EUROPE »

Objectifs du salon Fair Trade in Europe – objet de la charte

Le salon Fair Trade in Europe a pour vocation de réunir les acteurs du commerce équitable en Europe, afin de rendre l'offre de produits équitables visible, permettre une mise en relation avec la demande, développer celle-ci, faciliter des partenariats commerciaux et diffuser des informations fiables et de qualité dans le domaine du commerce équitable.

De plus, le salon Fair Trade in Europe vise à une représentation équilibrée d'acteurs issus de différents pays européens. Il est ouvert à des acteurs de tous pays qui le souhaitent, notamment aux acteurs issus du Sud.

Enfin, Fair Trade in Europe cherche à présenter une diversité d'acteurs, de projets et de produits du domaine du commerce équitable, du tourisme solidaire, des finances solidaires.

Les garanties

Les exposants du salon Fair Trade in Europe doivent garantir que leurs pratiques se situent bien dans le champ du commerce équitable. Aussi, les candidatures seront examinées par un comité de sélection.

Les organisateurs de Fair Trade in Europe se réfèrent à la définition de FINE (2001) du commerce équitable – la plus largement reconnue en la matière, qui est :

« un **partenariat commercial**, fondé sur le **dialogue**, la **transparence** et le **respect**, dont l'objectif est de parvenir à une **plus grande équité dans le commerce mondial**. Il contribue au **développement durable** en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement au Sud de la planète. Les organisations du Commerce Equitable (soutenues par les consommateurs) s'engagent activement à soutenir les producteurs, à sensibiliser l'opinion et à mener campagne en faveur de changements dans les règles et pratiques du commerce international conventionnel.

L'objectif stratégique du Commerce Equitable est de :

- travailler délibérément avec des producteurs et des travailleurs marginalisés afin de les aider à passer d'une position de vulnérabilité à la sécurité et à l'autosuffisance économique ;
- donner plus de poids aux producteurs et aux travailleurs en tant que parties prenantes de leurs organisations ;
- jouer activement un plus grand rôle dans l'arène mondiale pour parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial ».

Les organisateurs se réfèrent aussi aux différents systèmes de certification et de reconnaissance existant dans les pays européens.

Enfin, les organisateurs peuvent se référer à une grille de questions clés complémentaires (élaborée par le Collectif des Associations de Développement en Rhône-Alpes) servant à mettre en lumière les caractéristiques principales des exposants, telles que le travail avec des groupements de producteurs, le pré-financement, la prime de développement, les aspects environnementaux...

Les organisateurs veilleront aussi à ce que les différentes tendances de commerce équitable soient représentées, à un équilibre des nationalités, des types d'acteurs, projets et produits présents et exposés.

Engagement des exposants

Chaque exposant certifié s'inscrit pleinement dans le commerce équitable, dans l'esprit de cette charte, de la définition de FINE et des organisations citées dans l'ANNEXE 1.

Processus de sélection / validation des candidatures pour exposer

Un comité de sélection (voir ANNEXE 2) examinera les dossiers d'inscription, qui doivent être remplis par tous les acteurs souhaitant exposer. Les candidatures sont examinées et validées dans l'ordre chronologique.

Critères à remplir pour les exposants marchands :

Le candidat doit présenter des garanties en matière de commerce équitable, en se référant à des réseaux ou certifications reconnus (voir ANNEXE 1). Dans le cas contraire, il sera invité à fournir des informations complémentaires sur la base d'une grille de questions. Le comité de sélection prendra sa décision après examen des réponses.

Les projets / l'activité de l'exposant doivent avoir une composante Sud.

Pour les exposants non 100% spécialisés en commerce équitable: tous les produits présentés lors du salon doivent être issus du commerce équitable.

Le candidat doit avoir une existence supérieure à un an le jour de dépôt du dossier.

NB: Certains candidats peuvent être parrainés par un membre du comité de pilotage.

Critères à remplir pour les exposants non marchands :

Les candidats non marchands doivent démontrer une action ou un lien évident avec le commerce équitable : promotion ; éducation ; études ; achats responsables ; financement ; appui au commerce équitable ; droits humains...

Partenaires

Les partenaires du salon peuvent être acceptés en tant qu'exposants car le partenariat indique qu'ils sont en cohérence avec l'esprit du salon.

Equilibre de la composition du salon

Les organisateurs se réservent le droit de mettre en liste d'attente ou de refuser un exposant qui est dans une catégorie sur-représentée par rapports aux objectifs du salon.

ANNEXE 1 :

Liste des plate-formes et organisations dont la qualité de membre vaut acceptation au salon :

- Europe / International: NEWS et associations de Worldshops, IFAT, EFTA; TEN, DANTE, Oxfam
- France : PFCE, Artisans du Monde, Minga, ATES; collectifs régionaux de commerce équitable
- Allemagne : Forum Fairer Handel, Eine-Welt-Netz, Weltläden
- Espagne : Coordinadora Estatal (CECJ)
- Italie: Agices
- Suisse: Helvetas
- Royaume-Uni: BAFTS

Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être étoffée par le comité de sélection.

Certifications, labels ou marques constituant une garantie :

- FLO (Max Havelaar, Transfair, Fairtraide)
- IFAT (FTO Mark)
- Ecocert / ESR
- Bioéquitable
- Step, Rugmark

Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être étoffée par le comité de sélection.

ANNEXE 2 :

Membres du comité de sélection:

Les membres du comité de sélection sont choisis de manière à représenter un groupe divers. Il est composé de personnes ayant une bonne connaissance du commerce équitable, en lien avec le comité de pilotage :

- un représentant d'Equi'Sol
- un représentant de la PFCE
- un représentant du CADR
- un représentant d'IFAT
- un représentant de la Ville de Lyon